
REGION DU CENTRE-NORD

PROVINCE DU NAMENTENGA

HAUT-COMMISSARIAT DE BOULSA

SECRETARIAT GENERAL

RECEPISSE N° 2015-008/MATD/RCNR/PNMT/HC/SG

Objet : - Déclaration d'existence
- Déclaration de modification dans les textes constitutifs
- Déclaration de changement dans la composition de l'organe dirigeant

Référence : Loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association.

Dénomination de l'association :

« Association LAGMTAABA »

Siège de l'association :

Zéguédéguin, département de Zéguédéguin, province du Namentenga

Il est ci-dessous donné et rappelé respectivement :

- L'objet de l'association ainsi que les noms et adresses des membres de son organe dirigeant ;
- Des dispositions de la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992 ;
- L'obligation d'insertion d'un extrait du récépissé au journal Officiel du Faso.

AMPLIATIONS :

- MATD
- GKYA
- Préfecture de Zéguédéguin
- Mairie Zéguédéguin
- Intéressés
- Archives/Chrono

Boulsa, le...2...8...SEP...2015...

Le Haut-commissaire



Massadale Yvette NACOULMA/SANOU
Administrateur Civil